BURKINA FASO

Unité - Progrès – Justice

DECRET N° 2007- 361 /PRES/PM/MAECR MFB/MAHRH portant ratification de l'Accord de prêt conclu le 15 janvier 2007 à Djeddah entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du projet de la construction du barrage de Samendéni.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2006-002 /PRES du 05 janvier 2006 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n° 2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU l'avis juridique n° 2007-004/CC du 20 avril 2007 sur la conformité à la Constitution du 02 juin 1991 de l'Accord de prêt conclu le 15 janvier 2007 entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du projet de la construction du barrage de Samendéni;

VU l'ordonnance n° 2007-004/PRES du 16 mai 2007 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 15 janvier 2007 à Djeddah entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du projet de la construction du barrage de Samendéni :

VU le décret n°2006-216/PRES/PM du 15 mai 2006 portant attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1: Est ratifié l'Accord de prêt conclu le 15 janvier 2007 à Djeddah entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du projet de la construction du barrage de Samendéni.

ARTICLE 2:

La contre-valeur en F CFA du prêt d'un montant de neuf millions trois cent dix mille (9 310 000) dinars islamiques sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale, le Ministre de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques et le Ministre des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 5 juin 2007

Le Premier Ministre

Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Youssouf OVEDRAOGO

Le Ministre des finances et du budget

Jean-Baptiste Marie Pascal COMPAORE